

Les terrains de football à Yaoundé : usages et conflits d'accès aux espaces publics

Luc-Roger Mballa Bekolo, Antoine Marsac et Patrick Bouchet

**Édition électronique**

URL : <https://journals.openedition.org/echogeo/24082>

ISSN : 1963-1197

Éditeur

Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (CNRS UMR 8586)

Référence électronique

Luc-Roger Mballa Bekolo, Antoine Marsac et Patrick Bouchet, « Les terrains de football à Yaoundé : usages et conflits d'accès aux espaces publics », *EchoGéo* [En ligne], 61 | 2022, mis en ligne le 30 septembre 2022, consulté le 09 décembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/24082>

Ce document a été généré automatiquement le 9 décembre 2022.



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International
- CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Les terrains de football à Yaoundé : usages et conflits d'accès aux espaces publics

Luc-Roger Mballa Bekolo, Antoine Marsac et Patrick Bouchet

- 1 L'édification des terrains et stades de football constitue un axe majeur des politiques sportives et de celles d'aménagement du territoire. Mis en place à partir d'une forme de distribution de pouvoir entre l'État, les communes et les régions, ces équipements participent à l'animation sportive (loisir, compétition). Dans les villes du Sud, et particulièrement en Afrique subsaharienne francophone, le développement local, porté par des exigences des institutions de Bretton Woods (la Banque Mondiale et le Fonds monétaire international) a permis à de nombreux pays de s'orienter dès 1990 vers un nouveau mode de gouvernance. Au Cameroun, la loi décentralisatrice de juin 1996 a ainsi permis à l'État de transférer certaines compétences aux collectivités territoriales. Dès lors, les politiques sectorielles (éducation, santé, sport, loisir), autrefois gérées par le pouvoir central, sont rentrées dans les prérogatives de ces entités locales. L'organisation d'événements sportifs a été l'opportunité d'aménager les espaces publics sportifs (Augustin, 2010 ; Abalot *et al.*, 2014). Dans la perspective de l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations de football féminin en 2016 et masculin en 2019 (décalée à 2021), l'État camerounais a construit et rénové huit stades. Ce sont des lieux clos, contrôlés et réservés aux équipes nationales. De ce fait, leur accessibilité est destinée au sport de performance, excluant par principe les autres formes de pratiques pourtant dominantes.
- 2 De même, les études réalisées par Yatié Yakam (2009) et Manirakiza (2010) ont montré que le football de loisir dit « deux-zéro »¹ pratiqué à Yaoundé génère des formes d'échanges et de pouvoirs (Vidacs, 1999). Mais les analyses sur les espaces publics urbains (Birkner, Mix, 2014), lieux accessibles à tous, non bâtis et réappropriés par les pratiquants de loisir sont pourtant peu abordées dans la littérature scientifique sur le football à Yaoundé. Mbida Nana, Charitas et Charrier (2018) cernent par exemple les

interactions institutionnelles en se focalisant sur l'appropriation de ces lieux par les groupes auto-organisés de Yaoundé.

- 3 La littérature sociologique sur la notion d'espace public (Marchal, 2005) renvoie à la complexité de sa définition. Un espace public désigne un lieu ouvert, de côtoiement des individus hors du cadre privé. Dans un sens plus strict, ce vocable indique : « l'(les)espace(s) accessible(s) à tous. De taille limitée par rapport à l'espace de référence, ils ont chacun la capacité de résumer la diversité des populations et des fonctions sociétales urbaines dans son ensemble » (Lévy et Lussault, 2013). Ces auteurs différencient l'espace public de l'espace public urbain, composé de rues, trottoirs, places, jardins, terrains vagues, stationnements valorisant la notion d'accessibilité à tous. À Yaoundé, en réponse au manque d'équipements sportifs, de tels espaces publics de loisirs sont appropriés par les pratiquants, détournés de leur usage premier et sont dès lors sources de conflits d'usage. Une appropriation de l'espace public s'opère ainsi, lorsque l'accès est contrôlé et réservé à une catégorie d'usagers. Comment les espaces publics urbains, informels et non appropriés (pieds d'immeubles, rues, abords des voies ferrées, stationnements) sont-ils détournés de leur usage et investis par des pratiquants occasionnels de football en tant que loisir ?
- 4 Cette étude s'articule en trois parties. La première présente le contexte, le cadre d'analyse et la méthodologie. La deuxième décrit l'utilisation ordinaire des terrains de football à Yaoundé. Enfin, la troisième traite du difficile accès aux stades, en analysant l'usage et les conflits d'appropriation des espaces de proximité.

Contexte, cadre d'analyse et méthodologie

- 5 La ville de Yaoundé, constituée au départ d'une agglomération de villages, a été créée en 1889 pendant la période coloniale allemande (Franqueville, 1970 ; Metger, 2017 ; Fourchard et Goerg, 2022). À l'instar de nombre de villes en Afrique, elle se caractérise par trois phénomènes : géographique, démographique et politique.
- 6 Il y a d'abord sa situation en Afrique centrale. Yaoundé est le lieu de convergence d'une population étrangère provenant de pays frontaliers (Nigéria, Tchad, Centrafrique, Gabon). Ces dynamiques migratoires ont pour effet d'augmenter la population de cette métropole. Le dernier recensement général de la population camerounaise (RGP) de 2010, conduit par le bureau central de recensement et d'étude de la population, a estimé que la ville de Yaoundé comporterait 3 525 664 habitants (BUCREP, 3^e RGP, 2010).
- 7 Le deuxième phénomène est l'extension et la densification urbaines. La capitale a connu une expansion qui se traduit par des pressions foncières. Elles sont liées aux spéculations marchandes. Cette situation, qui n'est pas singulière à cette métropole, est un problème majeur en Afrique francophone. Selon le site de la communauté urbaine, Yaoundé s'étend sur 304 km², une superficie urbanisée de 183 km² répartie sur 114 quartiers. L'expansion urbaine a engendré une modification de l'espace en raison de nombreux aménagements de voiries urbaines et l'apparition de nouveaux espaces de sociabilité (Morelle, 2006 ; Fournet-Guérin, 2015 ; Martinus, 2019).
- 8 Le dernier phénomène est l'organisation politico-administrative de Yaoundé. La ville comprend sept arrondissements ou sept communes (selon l'unité géographique établie par la République du Cameroun). La décentralisation réenclenchée depuis 1996

renforce les compétences des communes en les dotant de prérogatives en matière d'urbanisme. Ce transfert de compétences se prolonge dans le développement des politiques sportives.

Contexte : l'organisation spatiale de la pratique du football à Yaoundé

- 9 Le football camerounais a connu de grands succès internationaux (vingt engagements à la Coupe d'Afrique des nations (CAN) dont cinq fois vainqueur, huit phases finales de Coupe du monde). Cependant, les retombées économiques issues de ces participations n'ont pas favorisé l'édification d'espaces de football pour tous. Après la Coupe d'Afrique de 1972, d'autres événements sportifs se sont succédé (CAN de football féminin en 2016 et masculin en 2021). Certaines villes camerounaises (Yaoundé, Douala, Bafoussam) ont hérité de stades comme lieu d'intérêts partagés. Alors que les communes et quartiers de la capitale connaissant un étalement géographique du fait de leur démographie en croissance rapide, la problématique des terrains de proximité demeure centrale. L'espace public urbain non bâti se raréfie. Son appropriation par une population en quête d'aires de loisir se renforce et devient structurelle (Bondaz, 2012). Il existe une forte demande pour occuper les terrains de football d'autant plus que la plupart des clubs, écoles de football, et pratiquants auto-organisés ne possèdent pas leur propre terrain de football. Le peu d'espaces existants est aménagé pour accueillir ces différents acteurs.
- 10 Le recensement des pratiquants et des infrastructures s'avère difficile. Il est difficile de connaître avec exactitude le nombre de sportifs licenciés au Cameroun. Les clubs, écoles de football, pratiquants auto-organisés font pourtant usage de terrains se trouvant dans des îlots proches des collèges et des lycées voire ceux de particuliers, d'institutions publiques (Génie civil camerounais). La surreprésentation en leur sein de jeunes de moins de vingt ans (filles et garçons) entraîne cette forte demande, car le football en tant que sport et loisir est plébiscité au Cameroun et est considéré par beaucoup d'habitants comme le sport national.

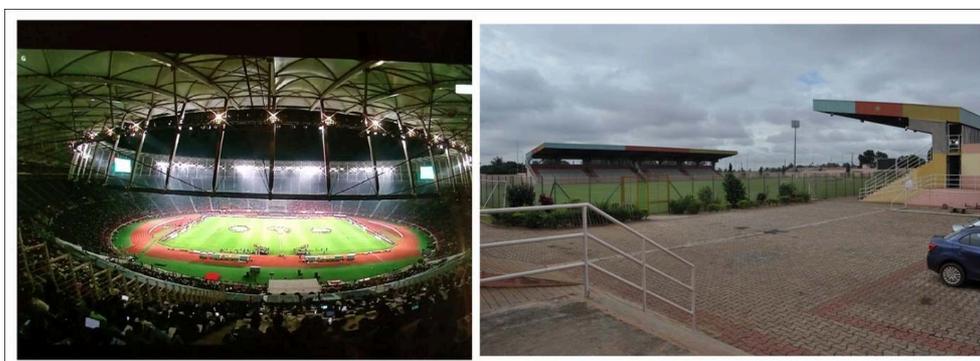
Cadre méthodologique

- 11 Nous avons mené une enquête ethnographique sur l'appropriation de l'espace public dans la commune de Yaoundé 6. L'objectif est de démontrer que l'accessibilité dans les stades de football (utilisés ou réquisitionnés par les pouvoirs fédéraux et publics) conduit les jeunes passionnés à trouver des terrains et espaces de proximité pour pratiquer leur loisir sportif. L'analyse s'appuie sur une observation participante menée in situ entre décembre 2018 et janvier 2022. Elle a été complétée par une série de vingt entretiens semi-directifs portant sur trois principaux thèmes : l'aménagement de stades, le mode de gestion et l'accès des pratiquants. Ces entretiens se sont déroulés avec des gestionnaires de terrains (comité de gestion), des acteurs publics (élus, agents de l'État) et des jeunes de 15 à 20 ans. Les résultats d'enquête ethnographique s'inscrivent dans le prolongement d'une thèse de doctorat (Mballa Bekolo, 2021). Il s'agit de décrire et de présenter les usages des espaces publics. Les photographies prises en décembre 2021 complètent le recueil de données sur leur accessibilité, mais aussi sur les usages détournés. Les discours des acteurs sont restitués en garantissant

Les grands stades de Yaoundé

- 14 En 1972, le Cameroun organisait la première et dernière fois la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) de football. Cet événement a permis la construction du stade Ahmadou Ahidjo et de celui de la Réunification. Jusqu'en 2019, le pays n'a connu aucun aménagement supplémentaire d'envergure en termes de stades de football. Cinquante ans après, à l'occasion de l'organisation des CAN de football féminin et masculin en phase avec la mise en œuvre du PNDIS (programme national de développement des infrastructures sportives) prévoyant la construction de dix stades dans les dix régions du Cameroun, trois stades ont été construits ou aménagés dans la ville de Yaoundé. Le stade Paul Biya à Olembe, le stade Ahmadou Ahidjo (quartier omnisports) et le stade militaire (Ngoa-Ekelle). S'agissant de leur financement : « le stade Olembe particulièrement a coûté 160 milliards de F CFA. Outre l'apport de l'État, il a bénéficié du financement des investisseurs étrangers (banque italienne, Français), ils ont été d'un apport important » (employé stade Olembe, entretien 2021). D'après ces propos de l'employé du stade Olembe, l'État possède encore le monopole de financement des infrastructures sportives au Cameroun.

Illustration 2 - Les stades normés construits ou aménagés pour la CAN de football 2019



À gauche : le stade Paul Biya d'Olembe (Commune de Yaoundé 1). À droite : le stade militaire de Ngoa-Ekelle (Commune de Yaoundé 3)

Auteur : Archives MINSEP & Phot'appoli, 2022

- 15 Le stade Paul Biya et le stade militaire sont des espaces clos. Ils ont une capacité de 60 000 et 5 000 places. Les stades de Yaoundé (Paul Biya, Ahmadou Ahidjo, militaire) non seulement participent à l'aménagement du territoire, mais sont classés dans la typologie des « stades de grands jeux ». Leur usage est à l'image de la majorité des grands stades construits dans les villes d'Afrique francophone (Lheraud *et al.*, 2010), c'est-à-dire qu'ils sont réservés aux matchs internationaux, au championnat local de ligue professionnelle de football et à d'autres compétitions (meeting d'athlétisme). Ils sont très différents de ces terrains de proximité et espaces informels de jeu (rues, pieds d'immeubles).

Les terrains de proximité, lieux de nombreux conflits d'usage et illustrant des rapports de domination

- 16 L'enquête réalisée à Yaoundé 6 a permis d'appréhender la typologie des terrains de football. De taille plus restreinte, ce sont des espaces ouverts et de proximité car ils se

situent au centre des quartiers. Érigés à l'origine par l'État, ils appartiennent soit aux communes (stade communal) avec un modèle de cogestion (État-commune), soit aux particuliers ou aux privés (grandes familles, églises) ou aux écoles ; ce sont très souvent des espaces communs de voisinage (Durand, 2000). Leur usage est destiné parfois aux compétitions fédérales de football amateur (ligue régionale, départementale, championnat des catégories jeunes).

Illustration 3 - Le jeu de football sur les terrains de proximité à Yaoundé 6



À gauche : le terrain de football du camp Sic Mendong. À droite : le terrain de football du marché de Biyem-Assi

Auteur : L-R. Mballa, 2021.

- 17 L'illustration 3 montre deux terrains de football parmi les sept dont dispose la commune de Yaoundé 6. Cette entité locale n'a pas bénéficié de la construction d'un stade dédié à l'organisation de la CAN 2021. Les espaces de jeux sont gérés par les pouvoirs publics (commune, ministère des Sports). Ils sont en terre battue, et inadaptés. Ils sont co-aménagés par la société immobilière du Cameroun (SIC)² et la mairie. L'agent communal indique : « la commune de Yaoundé 6 entend réhabiliter les aires de jeux. Nous avons commencé par le stade du camp SIC. En dehors de ce stade, il y a un projet de construction d'un mini-complexe » (agent communal, entretien 2021). Ce propos traduit la volonté politique des élus locaux de doter la localité d'espaces de loisir. Cependant, elle se heurte aux effets de l'urbanisation caractérisée par l'étalement horizontal lié à l'habitat provisoire et à la pression foncière. De plus, la dotation économique de transfert des compétences État-commune s'avère insuffisante. Face à cela, la politique sportive communale ne parvient pas à répondre à la demande puisque, selon le même agent communal, 80 % de la population manifeste des besoins d'accès à des services de base (eau potable, électricité). Ces espaces de sociabilité réhabilités sont réservés à un public diversifié (scolaires, clubs « deux-zéro », associations communautaires³, clubs de football pour l'entraînement). Si des créneaux horaires sont attribués en fonction de droits d'accès, les pratiquants de loisir ne sont pas considérés comme prioritaires.
- 18 Le terrain de football du camp Sic Mendong a été aménagé en 2018. Il répond à une forte demande liée à la densité de la population. En premier, il est réservé aux habitants des logements sociaux (en illustration n° 3). Au quotidien, il est devenu un espace d'affluence de tous les publics issus d'autres zones géographiques de Yaoundé (Obili, Mokolo, Olezoa, Nkolbisson) (Bopda, 2003). Cet afflux témoigne du déficit des terrains de jeu de proximité dans ces localités. A., entraîneur de football, âgé de 56 ans, explique :

« À Yaoundé, il y avait trois terrains à Nkoldongo, un terrain à Mvog-Ada, deux terrains au pont de la gare. À Elig-Edzoa, il y avait deux terrains, un terrain à Olezoa, un terrain à l'école polytechnique, un à Elig-Effa, trois à Biyem-Assi. Puisque la population évolue, normalement le nombre de terrains devrait évoluer. C'est plutôt l'inverse. Tous ces terrains ont été fermés et choisis pour construire des établissements scolaires » (A., entraîneur de football, entretien octobre 2020).

- 19 Dans le cadre de la conférence internationale de Tokyo pour le développement de l'Afrique (TICAD) tenue en 1993, le Japon a signé plusieurs accords de coopération avec le Cameroun. Ils sont orientés vers l'accroissement des projets sociaux et de développement (éducation, *etc.*). Dans la perspective de la modernisation et la construction des établissements scolaires primaires dites « écoles japonaises », des terrains de proximité ont été investis. Ces actions sociales ont eu pour conséquence l'appropriation des rues des quartiers avec pour finalités la pratique des cours d'éducation physique sportive et d'autres loisirs sportifs.
- 20 La gestion de ces espaces de loisirs (camps SIC) incombe officiellement aux collectivités territoriales. L'agent de la SIC interrogé explique :

« Des conventions ont été signées entre la SIC, les communes et la MAETUR⁴. En ce qui concerne les équipements sportifs, parcs, jardins publics, ce sont les communes qui sont chargées de les gérer. Nous constatons aujourd'hui l'abandon de ces compétences. D'où la disparition de ces espaces » (Agent de la SIC, entretien décembre 2021).

- 21 La logique de partenariat en matière de gestion et d'aménagement des espaces de loisirs sportifs est confrontée à l'insuffisance de financement (dotations de l'État). L'aménagement des espaces sportifs ne constitue pas une priorité municipale, celle-ci étant orientée sur l'amélioration de besoins des populations (eau potable, voirie, éducation, santé).
- 22 La démocratie participative a engendré un mode particulier de gestion des terrains de football. Le principe de bien commun a donné lieu à l'installation de comités de gestion de ces espaces par la municipalité. Ces comités sont constitués d'étudiants, de chômeurs ayant participé à la création de ces espaces. Un agent municipal explique : « le maire, dans sa philosophie, veut impliquer tout le monde dans la gestion. Il s'est dit non, nous ne pouvons pas tout gérer. Il faut que les utilisateurs des espaces s'impliquent » (J., agent communal, entretien décembre 2021). Les comités de gestion décident des modes d'accès à tous car on ne peut exclure d'utilisateurs, la consommation par les uns ne saurait empêcher celles des autres (Kebir *et al.*, 2018). L. (30 ans, gérant du terrain) déclare : « Je suis un mandaté de la mairie pour la gestion du terrain de Mendong qu'on appelle "Wembley". Ce stade existe depuis près de 40 ans. On a un comité de gestion mis sur pied par la mairie. Il comprend un directeur, un secrétaire, un trésorier, une cellule de communication. Nous avons établi un planning » (L., entretien décembre 2021). Les comités de gestion recensent les utilisateurs. Leurs responsables sont censés planifier les créneaux horaires d'utilisation des terrains. Or, en réalité, l'accès à ces espaces obéit à une forme d'appropriation par les membres du comité de gestion. La désignation d'un comité de gestion est issue de conflits nés de pressions foncières. I. (28 ans, gérant du terrain) affirme : « je suis intermédiaire du point focal. Je suis les yeux du président. Cet espace de loisirs était dans une situation de guerre. C'est ce qui justifie l'installation par le maire d'un comité de gestion » (I, entretien décembre 2021). Dans une géopolitique locale et de conflits locaux (Subra,

2016) entre riverains propriétaires, l'administration, et les pratiquants sont l'expression d'une croissance urbaine et d'une recherche d'espaces dans l'optique d'un aménagement. Le terme de « guerre » renvoie à des oppositions ou de conflit d'usage (Subra, 2016) entre les premiers et les derniers en matière de l'usage et du contrôle local des territoires (Bailoni, 2016).

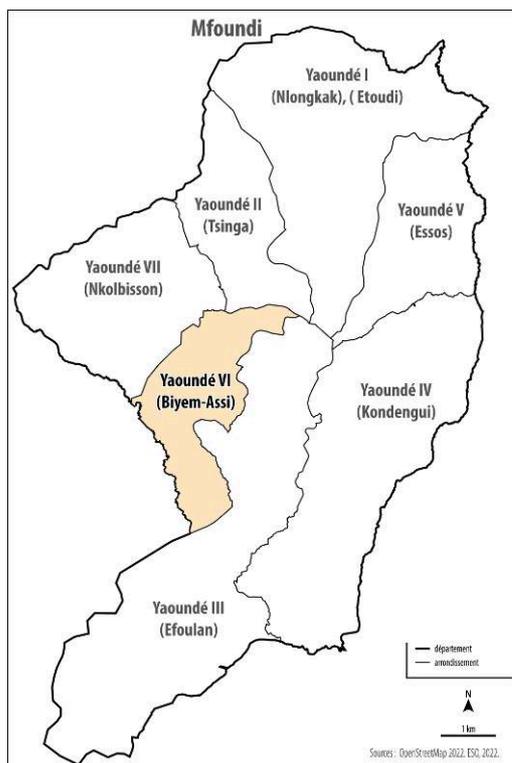
- 23 Les services municipaux sont dépourvus de moyens techniques nécessaires à la maintenance des infrastructures sportives. De ce fait, cette mission est confiée aux comités de gestion. Selon le gérant de terrain I. : « le rôle de la mairie, c'est d'entretenir le stade. Le comité de gestion a pour rôle de recenser les besoins et les transmettre à la mairie. Aujourd'hui, les rôles ne sont pas clarifiés entre la mairie, le comité de gestion et la déléguée d'arrondissement des Sports et de l'éducation physique » (I, entretien décembre 2021). Ces propos illustrent la problématique de l'absence de concertation entre les parties prenantes (État, collectivité locale, population). Les pouvoirs publics, en instituant ces comités de gestion, ont créé un dispositif qui associe le citoyen dans la gestion des affaires publiques afin d'assurer la pérennité des ouvrages.
- 24 Cependant, l'absence de concertation entre les différents acteurs a pour effet d'instaurer des contraintes d'accessibilité. Dès lors, ces lieux deviennent des espaces de concessions et d'arrangements, de partage par la division du terrain ou encore de transactions commerciales (Séchet *et al.*, 2008). Mais cette situation complexifie leur accessibilité. L'accès aux terrains de proximité ou réappropriés peut être conditionné par une contribution financière (Mballa Bekolo, 2021). L'agent communal J. explique ainsi : « c'est au comité de gestion de fixer le mode d'accès. Vous ne pouvez pas venir occuper un terrain sans payer son entretien. Nous ne connaissons pas les montants versés par les occupants des espaces » (J, entretien décembre 2021). Ce dispositif constitue un nouveau service marchand. Ces pratiques, plus ou moins formelles, sont ancrées dans les quartiers dépourvus de terrains. J. indique sur la redevance d'accès que :
- « Le terrain est utilisé de 6 h à 18 h par les élèves, les clubs, les associations. Pour l'accès, les écoles primaires ne payent pas. D'autres groupes payent entre 20 000 F CFA soit 30,49 € et 25 000 F CFA soit 38,11 € par mois. Si vous êtes reçus par le point focal (rires), on vous demande juste deux casiers de bière, c'est-à-dire, 15 000 FCFA soit 22,87 € » (I., gérant du stade, entretien décembre 2021).
- 25 Afin d'accéder au terrain, les groupes sociaux (associations sportives, clubs amateurs et professionnels de football, communautés) ne s'astreignent pas toujours à cette contribution financière. Celle-ci devrait servir à l'entretien de l'espace (canalisation des eaux, achat du sable), à l'achat du matériel (filets, ballons), à matérialiser le terrain, à disposer des places assises, ainsi qu'à « motiver »⁵ les arbitres, gestionnaires du temps de jeu entre les clubs.
- 26 Les jeunes publics scolaires sont victimes de rapports de domination générationnelle et d'exclusion spatiale. Ils sont écartés d'accès au créneau de l'après-midi (15 h 30-18 h). B., élève au collège E., explique : « on est à l'école entre 7 h 30 et 15 h 30. On ne peut pas jouer. Euh, euh, Nous jouons parfois. Lorsque nous commençons, dès 15 h, les grands arrivent, ils nous demandent de partir » (E., entretien décembre 2021). Lors des vacances scolaires, l'accès aux terrains entre 7 h 30 et 18 h 30 est impossible car cette période est consacrée à l'organisation de championnats de vacances. Les terrains disponibles se raréfient alors car ils sont loués par les promoteurs de ces tournois. En manque d'espaces de jeu, les plus jeunes investissent alors la rue ou les pieds d'immeubles. Bien qu'étant dans leur droit, au sein de leur « territoire » de jeu, ils

doivent céder la place aux « grands »⁶ membres de clubs ou associations dites de « deux-zéro ». Dans ce qui suit, nous décrivons la troisième catégorie d'espaces de football. Nous nous concentrons désormais sur les espaces anormés, palliatifs à l'accès très difficile aux stades de football.

Les rues et « pieds d'immeubles », lieux de conflits d'usage

- 27 Les conflits d'usage sont avant tout révélateurs du déficit foncier communal. Ils sont liés à une pression démographique et aux mouvements de spéculation foncière. Ils donnent lieu à des rapports de force entre usagers spatiaux et pouvoirs publics. La commune de Yaoundé 6 (illustration 4) est une entité administrative périphérique créée en 1993. Elle a pour chef-lieu Biyem-Assi. Cet arrondissement est à la fois une circonscription administrative conduite par un sous-préfet et une commune dirigée par un maire. La localité fait partie des sept communes qui composent la communauté urbaine de Yaoundé (gérée par un délégué du gouvernement). Selon la communauté urbaine, cette localité compte 17 quartiers, qui s'étendent sur une superficie de 35 km² pour une densité de 15 765 habitants par km². La population, estimée à 350 000 habitants, est composée à la fois d'autochtones et d'allogènes (communauté anglophone majoritairement).

Illustration 4 - Les communes de la ville de Yaoundé



Auteur : laboratoire ESO (Le Mans), 2022.

- 28 La commune de Yaoundé 6 (en rose clair) est issue de l'éclatement de l'arrondissement de Yaoundé 3. Elle est limitée au nord par les communes de Yaoundé 7 et de Yaoundé 2

et, au sud, par la commune de Yaoundé 3. À cause d'une quasi-absence de la régulation de l'occupation de la voie publique, les rues, trottoirs, chaussées et carrefours (Melen, Acacia, Rond-point express, Simbock) de cette localité sont un espace de développement d'une activité commerciale. Celle-ci est informelle (vendeurs à la sauvette, le « call box »⁷, les « motos taximen »⁸, le transfert d'argent ou « Orange Money »⁹) et nocturne (épicerie, bars, restaurants, discothèques, braiseurs de poissons ou de viande de porc).

- 29 Dès les années 1980, la commune de Biyem-Assi a bénéficié d'un programme immobilier de logements sociaux. Cependant, ce dispositif s'est heurté à la crise économique et aux différents plans d'ajustements structurels (Voundi *et al.*, 2018). Pourtant, cet arrondissement est doté de services publics (écoles, gendarmerie, hôpitaux) et d'équipements sportifs (terrains de sport, piscine). L'agent de la SIC précise :

« Dans le plan d'urbanisation, on ne saurait créer les villes sans penser aux services et équipements de loisirs de proximité. Toutes les cités (Mendong, Biyem-Assi) construites à Yaoundé, ont été accompagnées des équipements de loisirs sportifs¹⁰, terrains de football, de volley-ball, et une piscine. Celle-ci a été ensablée par la population » (Agent de la SIC, entretien décembre 2021).

- 30 En ce qui concerne le ratio population-équipements (350 000 habitants pour 7 terrains de football), ces terrains sont inégalement répartis au sein de la commune (illustration 1).
- 31 La commune de Yaoundé 6 (illustration 1) ne dispose pas d'assez de terrains dédiés au football. Les espaces existants, de par leur caractère multifonctionnel, sont sources de conflits d'usage entre les acteurs spatiaux (piétons, automobilistes). Contextuellement, ces conflits d'usage entraînent l'appropriation d'espaces publics convoités (Mélé, 2013). Des espaces publics anormés et informels sont investis par des jeunes victimes d'exclusion. L'accès aux terrains de proximité est défini en fonction des transactions sociales. Elles correspondent à la répartition d'activités au sein d'espaces qui donnent accès à un lieu de consommation comme les marchés et les magasins (Farrington, 2007). Les espaces sportifs constituent un lieu privilégié pour les pratiquants, les clubs et les usagers. Dans ce sens, l'accessibilité conditionne la possibilité d'évolution des pratiques. Mais des formes d'exclusion et de conflits d'usage nous conduisent dès lors à étudier ces configurations spatiales de proximité (rues et « pieds d'immeubles ») du 6^e arrondissement.

La rue comme espace de pratique du football par des jeunes

- 32 Guy di Méo analyse les usages de la rue comme « objet commun, espace de circulation du corps », à partir d'une lecture « d'une matrice de la sociabilité de la vie urbaine et d'un espace d'improvisation sociale » (di Méo, 2009). Pour distinguer les lieux de vie privée et publique, Hennaf (2019) qualifie la rue comme espace de vie commune. Les rues constituent des lieux d'échanges et de mobilité selon différents usagers (piétons, motocyclistes, automobilistes). Les rues du quartier Biyem-Assi révèlent les modes de « conquête » de l'espace urbain par des groupes de pairs (élèves, voisins du quartier) pour la pratique du football. Ces néo-espaces urbains de pratique de loisirs sont des lieux de masculinité car la jeune fille en est exclue de facto (Raibaud, 2015).

Illustration 5 - Les jeunes jouant dans une rue à Biyem-Assi



Auteur : L.-R. Mballa, 2021.

- 33 La photographie ci-dessus (illustration 5) présente l'appropriation d'une rue du quartier de Biyem-Assi. Cet espace éphémère, d'un revêtement fragile ne résistant pas à l'usage, est un espace de pressions partagées. L'appropriation de cet espace public découle de plusieurs faits, dont la croissance démographique locale et la multiplication du nombre d'établissements scolaires, etc. Un enseignant explique : « nous connaissons des effectifs assez pléthoriques. Dans notre lycée, nous avons six mille élèves à Mendong, au lycée d'Etoug-Egbe, c'est quasiment les mêmes effectifs » (enseignant, entretien décembre 2021). L'insuffisance d'une programmation des espaces sportifs par les pouvoirs publics ne permet pas de répondre à une forte demande. Le football s'est imposé comme une distraction dans ce bassin de vie (Mballa Bekolo, 2021). La mainmise de ce sport sur cet espace public expose les usagers à des risques comme le raconte ici B. (15 ans, élève de collègue) :

« Nous avons organisé un jeu. Le football. Nous jouons ici puisqu'on n'a pas d'autres terrains. C'est notre espace de jeu. Le terrain est plus loin. Les obstacles ! [temps de réflexion]... le goudron, si quelqu'un tombe, il se blesse très mal. On se dispute le terrain. Il y a les voitures, les motos, les piétons. Nous sommes obligés d'arrêter le jeu et on reprend après » (B., élève, entretien décembre 2021).

- 34 Cet extrait montre que les jeunes s'immiscent sur les voiries. Ces axes routiers sont parfois des artères passantes, car elles sont arpentées par des milliers de véhicules chaque jour. Or, pour garantir la sécurité de ces jeunes joueurs, il conviendrait de créer des espaces potentiellement réservés au jeu en dehors des clubs. Si leur présence sur la voie publique demeure contraire au respect du Code de la route, elle ne cesse de croître.

Les « pieds d'immeubles », autres lieux informels de pratique du football

- 35 Les « pieds d'immeubles » constituent des lieux de loisirs et les nouveaux espaces appropriés par les jeunes de la commune de Yaoundé 6. Pour reprendre l'expression de Marchal (2005), par la « force du local », les jeunes s'identifient à ce territoire. Ces pratiquants de loisirs s'emparent des lieux alors qu'ils n'ont pas forcément la priorité d'accès. Aucune règle de droit ne les autorise à monopoliser cet espace au quotidien.

Illustration 6 - Les jeunes jouant sous les « pieds d'immeubles » à Mendong



Auteur : L.-R. Mballa, 2021.

- 36 Face au déficit de terrains de football et à la ségrégation spatiale (Michel, 2000), les « pieds d'immeubles » photographiés ci-dessus (illustration 6), ont été appropriés par les adolescents du quartier. Si les pouvoirs publics (État, communes) les considèrent comme des « inorganisés » (Gaubert, 2012), ceux-ci les investissent pourtant lors d'une grande partie de leur temps libre, notamment durant les week-ends et les vacances. Néanmoins, ces espaces ont subi des mutations fonctionnelles et structurelles. Selon K. (20 ans, étudiant) :

« Cet espace sur lequel nous jouons était un parking. Nous l'avons monopolisé pour pratiquer le football. À 12 h, ce sont les plus jeunes. De 16 h à 21 h, ce sont les aînés. Un de nos voisins nous a mis des lampadaires pour pouvoir nous amuser au-delà de 18 h. Ici, c'est un repère. Cet espace était beau à voir. Nous l'avons aménagé pour jouer au football. Si la SIC veut arranger ce lieu, il faut qu'elle nous trouve un endroit, sinon nous n'allons pas le libérer » (K., étudiant, entretien décembre 2021).

- 37 L'espace de jeu devient ainsi contrôlé, privaté et sécurisé par les jeunes. Il est sujet à des tensions et aux conflits d'usage entre les locataires des logements sociaux et les pratiquants occasionnels à cause du bruit et du jeu la nuit. Ils proviennent des dégâts

causés sur l'immobilier (fenêtres brisées, peinture murale détériorée, etc.). Autrefois lieux communs récréatifs, ces espaces ont été transformés en terrains vagues et détournés de leur fonction première (Vieille-Marchiset, 2003). Ils sont devenus un lieu de sociabilité, de rencontres et de côtoiements intergénérationnels, ce, d'autant plus que ces dynamiques sociales sont encouragées par des « aînés » pour la majorité, parents de joueurs. Ils concourent ainsi, par leur rôle stratégique, à l'éducation de la parentalité dans l'espace (Moreau et Roux, 2021).

Conclusion

- 38 Au Cameroun, les dernières décennies ont été marquées par l'organisation de grands événements sportifs à l'occasion desquels les grands stades ont été construits. Ce sont des espaces clos, réservés à la haute compétition. En raison d'une forte demande et pour pallier le déficit de terrains aisément accessibles, les espaces de proximité sont appropriés. Pour faire face à la demande d'un public nombreux (pratiquants amateurs, scolaires, groupes auto-organisés) en quête d'espace de jeu ou de loisirs, les terrains informels, les pieds d'immeubles et les rues sont ainsi aménagés ou réappropriés en espace de jeu. Pourtant, leurs accès sont sources de conflits d'usage. Des règles implicites sont imposées par les comités de gestion. De ce fait, les usages sont liés aux transactions dans la ville : exclusions des scolaires, des équipes de football amateur féminines, domiciliation des joueurs dans le bassin de vie, abus concernant les réservations... Ces terrains présentent alors des modes d'accès différentiels. Ces différences sont renforcées par leur inégale répartition au sein de la capitale et par le fait que la mobilité (distance, déficit de transport en commun, recours aux taxis, motos) comporte un coût. Enfin, ces problèmes d'accès s'exacerbent à travers des formes d'exclusion : contrats informels, relégation des plus jeunes dans le domicile familial.
- 39 Si la réforme de juin 1996 vise l'amélioration des conditions de vie des citoyens, le développement de services de proximité fait défaut comme en témoignent nos entretiens auprès des groupes observés. Des initiatives pour y remédier sont portées par les communes de Yaoundé à travers les comités de gestion. Elles se heurtent cependant aux contraintes foncières et de financement public. Les « pieds d'immeubles » et les rues sont désormais considérés par une partie d'entre eux comme étant les seuls lieux de pratique de proximité. Yaoundé, comme la plupart des capitales du Sud, a connu une forte urbanisation ces dernières décennies et un étalement péri-urbain préjudiciable aux équilibres territoriaux camerounais. Dans ce contexte, la faiblesse des espaces sportifs dans les quartiers renvoie à une absence de programmation urbaine. Cette situation, qui n'est pas singulière à la capitale à la métropole yaoundéenne, reste cruciale dans les villes d'Afrique. *In fine*, le recours à un schéma de programmation et de planification accompagné d'une bonne gouvernance, d'une véritable décentralisation, pourrait-il devenir un levier de construction et de réaménagement des terrains de proximité afin de répondre à une demande toujours plus forte ?

BIBLIOGRAPHIE

- Abalot É.-J., Codjo Dakpo, P., Kane, A.-W, 2014. Aménagements sportifs et développement durable : des enjeux interculturels et/ou générationnels [Accessible via MSHA et Open edition Books]. In Callède J.-P., Sabatier, F., Bounneau C. (dir.), *Sport, nature et développement durable : une question de génération ?* Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, p. 509-529. URL : <https://books.openedition.org/msha/3604?lang=fr>
- Akouété C., 2012. *Décentralisation et politiques sportives au Bénin*. Thèse de Doctorat, Toulouse, université de Toulouse 3 Paul Sabatier, 450 p.
- Augustin J.-P., 2010. Eléments géopolitiques du sport africain. *Cahiers d'Outre-mer* [En ligne], n° 250, p. 175-190. URL: <http://journals.openedition.org/com/5922> - DOI: <https://doi.org/10.4000/com.5922>
- Bailoni M., 2016. Philippe Subra, Géopolitique locale. Territoires, acteurs, conflits [Compte-rendu]. *Revue Géographique de l'Est* [En ligne], vol. 56, n° 3-4. URL: <http://journals.openedition.org/rge/5945> - DOI: <https://doi.org/10.4000/rge.5945>
- Birkner N., Mix Y., 2014. Qu'est-ce que l'espace public : Histoire du mot et du concept. *Dix-huitième siècle*, vol. 46, n° 1, p. 285-307.
- Bondaz J., 2012. Fourchard, L., Goerg, O., Gomez-Perez M. (dir). Lieux de sociabilité urbaine en Afrique [Compte-rendu]. *Cahiers d'études africaines* [En ligne], n° 206-207, p. 704-706. URL: <http://journals.openedition.org/etudesafricaines/14392> - DOI: <https://doi.org/10.4000/etudesafricaines.14392>
- Bopda A., 2003. Yaoundé et le défi de l'intégration. À quoi sert une capitale d'Afrique tropicale ? Paris, CNRS Editions, 422 p.
- Callède J.-P., 2017. Les nouvelles cathédrales de sport. Monuments du futur, emblèmes des villes et des nations ou fardeaux. Pessac, MSHA, 280 p.
- Durand X., 2000. La ville africaine : entre espaces privatifs partagés et improbable espace public [Accessible via CORE]. *Colloque La ville aujourd'hui entre public et privé*, Université de Paris X-Nanterre-CNRS-LOUEST, Nanterre, 25-26 octobre 2000. URL: <https://core.ac.uk/download/pdf/39846949.pdf>
- Farrington J., 2007. The new narrative of accessibility: its potential contribution to discourse. *Journal of Transport Geography* [Accessible via ScholarsPortal], vol. 15, n° 5, p. 319-330. URL: https://resolver.scholarsportal.info/resolve/09666923/v15i0005/319_tnnoaipctdig.xml - DOI: <https://doi.org/10.1016/j.jtrangeo.2006.11.007>
- Fourchard L., Goerg, O., 2022. Par-delà le colonial : repenser l'urbain depuis l'Afrique. *Histoire urbaine*, vol. 63, p. 5-20.
- Fournet-Guérin C., 2015. Nouveaux lieux de sociabilité cosmopolites à Antananarivo, pratiques et représentation de l'exotisme. *Territoires en mouvement. Revue de géographie et aménagement* [En ligne], n° 27-28. URL: <http://journals.openedition.org/tem/2995> - DOI: <https://doi.org/10.4000/tem.2995>
- Franqueville A., 1970. Le paysage urbain de Yaoundé. Etudes géographiques sur les villes du Cameroun. Yaoundé, ORSTOM [littérature grise]

- Gallic S-L., 2019. Du stade Alfred Dugat au stade du lac : le rôle du stade dans l'étalement urbain. *Carnet Hypothèses* « Habiller la ville : pour une histoire du paysage urbain XVème siècle à nos jours » [En ligne]. URL: <https://habitville.hypotheses.org/854>
- Gaubert V., 2012. Vers une ludisation des pratiques sportives...Quand jouer au football (re) devient plaisir. *Géographie et Culture*, vol. 84, p. 43-61.
- Hénaff M., 2019. La ville qui vient : redécouvrir l'espace commun. *Revue du MAUSS*, n° 54, p. 60-68.
- Kebir, L., Nahrath, S., Wallet, F. 2018. *Biens communs et territoires*. Éditorial. *Espaces et sociétés*, n° 175, p. 7-17.
- Lévy J., Lussault, M., 2013. Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés. Tours, Belin, 1034 p.
- Lheraud J-L., Meurgey B., Kach M., Bouchet, P., 2010. La crise de la gestion publique du sport dans les pays africains francophones. *Loisir et Société/Society and Leisure*, vol. 33, n° 1, p. 65-92.
- Manirakiza D., 2010. Football amateur au Cameroun: entre clientélisme politique et échanges mutuels. *Politique africaine*, n° 118, p. 103-122.
- Marchal H., 2005. L'appropriation de l'espace au sein des quartiers HLM : le double jeu des gardiens-concierges. In Hossard N., Jarvin M., « C'est ma ville ! » *De l'appropriation et du détournement de l'espace public*. Paris, L'Harmattan, p. 226-239.
- Martinus C., 2019. Les usages de la rue à Katmandou : la déstructuration urbaine à la réappropriation des espaces publics. In N'Guessan-Larroux B., *La rue dans tous ses états*. Paris, L'Harmattan, p. 179-191.
- Mballa Bekolo L. R., 2021. Impacts des lois de décentralisation-déconcentration sur le football amateur au Cameroun : une application dans les régions du Centre et de l'Ouest. Thèse de Doctorat, Université de Dijon, 457 p.
- Mbida Nana M. F., Charitas, P., Charrier, D, 2019. Les loisirs sportifs à Yaoundé (Cameroun) : produits des interactions non institutionnelles. *Loisir& Société/ Society and Leisure*, vol. 41, n° 3, p. 351-369.
- Melé P., 2013. Conflit d'usage. In Casillo I., Barbier R., Blondiaux L. et al. (dir.). *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*. Paris, GIS. Démocratie et Participation.
- di Méo G., 2009. L'individu, le corps et la rue globale. *Géographie et Cultures* [En ligne], n° 71, p. 9-23. URL: <http://journals.openedition.org/gc/1977> - DOI: <https://doi.org/10.4000/gc.1977>
- Metger C., 2017. L'empire colonial allemand. Brève histoire-longue mémoire. *Outre-mers*, n° 394-395, p. 269-301.
- Michel S., 2000. A.M. Frérot., 1999, Les grandes villes d'Afrique [Compte-rendu]. *Cybergeo, revue européenne de géographie* [En ligne]. URL: <http://journals.openedition.org/cybergeo/969> - DOI: <https://doi.org/10.4000/cybergeo.969>
- Moreau S., Roux F., 2021. Espace et parentalité. Introduction. *EchoGéo*, n°55. URL: <http://journals.openedition.org/echogeo/21178> - DOI: <https://doi.org/10.4000/echogeo.21178>
- Morelle M., 2006. « La rue » dans la ville africaine (Yaoundé, Cameroun et Antananarivo, Madagascar). *Annales de Géographie*, n°650, p. 339-360.
- Raibaud Y., 2015. La ville faite par et pour les hommes : dans l'espace urbain, une mixité en trompe l'œil. Paris, Belin, 80 p.

- Séchet, R., Garat I., Zeneidi D., 2008. *Espaces en transaction* [En ligne sur Open Edition Books]. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 360 p. URL: <https://books.openedition.org/pur/414?lang=fr>
- Subra, P. 2016. *Géopolitique locale : Territoires, acteurs, conflits*. Paris, Armand Colin. 336 p.
- Vidacs B., 1999. Football in Cameroon: A vehicle for the expansion and contraction of identity. *Sport in Society*, vol. 2, n° 3, p. 100-117.
- Vieille-Marchiset G., 2003. Sport de rue et pouvoirs sportif, conflits et changements dans l'espace local. Presses Universitaires franc-comtoises, 290 p.
- Voundi E., Tsopbeng C., Tchindjang., 2018. Restructuration urbaine et recomposition paysagère dans la ville de Yaoundé, *VertigO. Revue des sciences de l'environnement*, vol. 18, n° 3. 30 p.
- Yatié Yakam C., 2009. Les formes d'échanges et de pouvoir dans le football au Cameroun : contribution à une analyse des enjeux sociaux du sport de haut niveau en Afrique subsaharienne. Thèse de doctorat, Strasbourg, Université Marc Bloch. 385 p.

NOTES

1. Le « deux-zéro » est une forme de football de loisir pratiquée dans des espaces en libre accès ou informels (terrains vagues). Sa règle consiste à faire quitter le terrain à la première équipe à encaisser deux buts. Elle cède la place à celle qui se trouve hors du terrain.
2. La SIC a été créée en 1952. Cette société parapublique met en œuvre la politique de construction des logements sociaux.
3. Les clubs communautaires sont composés des personnes issues d'une même ethnie ou d'un même village ou clan.
4. La MAETUR (Mission d'Aménagement et d'Équipement des Terrains Urbains et Ruraux) a été créée en 1977. Il s'agit d'une société parapublique qui a pour principales missions de restructurer, rénover l'urbain, prospecter le foncier, d'étudier l'urbanisme et d'aménager des parcelles de lotissements.
5. « Motiver » ici c'est donner symboliquement une somme d'argent aux arbitres des rencontres. Leur rôle réside dans la régulation du temps de jeu. Cela permet la rotation sans tension de l'occupation du terrain.
6. L'expression « grands » est le diminutif de grand-frère. Elle est utilisée dans la société camerounaise pour exprimer le respect envers un individu en termes d'âge et de rang social.
7. Le *call-box* est une activité économique en plein essor au Cameroun. Ce sont des cabines téléphoniques ambulantes.
8. Les motos-taxi jouent un rôle important dans le transport urbain.
9. *Orange Money* est un service de transfert et de paiement d'argent à travers un téléphone mobile.
10. Le stade du camp SIC Mendong est identifié comme lieux de formation de nombreux footballeurs (Stéphane Mbia, Timothée Atouba, Idriss Kamani, etc.).

RÉSUMÉS

À Yaoundé, les terrains de football, espaces aménagés et ouverts au jeu, sont en nombre limité. Face à une forte demande, leur accès reste problématique pour les habitants. Notre enquête sociologique porte sur l'observation d'usagers de ces stades et leurs discours sur l'accès aux sites à l'échelle du 6^e arrondissement de la capitale camerounaise. Si cette municipalité gère officiellement les redevances d'occupation et les plannings, les usages divergent, générant des conflits. Nous en restituons la complexité à l'aune des transactions sociales à l'œuvre à l'échelle du quartier. Malgré la mise en place de comités de gestion, des tensions s'exacerbent en particulier chez les jeunes. Ce contexte engendre des discriminations entre les publics. In fine, cette situation s'avère défavorable aux pratiquants de loisir.

In Yaoundé, football fields, spaces developed and open to play, are limited in number. Faced with high demand, their access remains problematic for residents. Our sociological study focuses on the observation of users of these stadiums and their views on access to the sites at the scale of the 6th arrondissement of the Cameroonian capital. If this municipality officially manages occupancy fees and schedules, uses diverge, generating conflicts. We reproduce its complexity in the light of the social transactions at the work at the neighbourhood level. Despite the establishment of management committees, tensions are rising particular among young people. This context leads to discrimination between the public. In the end, this situation proves to be unfavorable to leisure practitioners.

INDEX

Mots-clés : espace public, stade, terrain de football, commune de Yaoundé 6, conflit d'usage

Keywords : public space, stadium, football pitch, municipality of Yaoundé 6, conflict of deprivation

Thèmes : Sur le Champ

AUTEURS

LUC-ROGER MBALLA BEKOLO

Luc-Roger Mballa Bekolo, lmball@yahoo.fr, est docteur en sciences du sport, attaché temporaire de recherche à l'Université Gustave Eiffel et membre du laboratoire Analyse comparée des pouvoirs (EA 3350). Il a récemment publié :

- Mballa Bekolo L.-R., Marsac A., 2022. Dynamiques sportives locales et décentralisation : une approche territoriale du financement du football amateur au Cameroun. In Wanyaka Bonguen Oyongmen V., Mfo A.B. (dir.), *La décentralisation camerounaise à la croisée des chemins : une dynamique entre restructuration et maturation*. Edition Menaibuc.

ANTOINE MARSAC

Antoine Marsac, antoinemarsac@aol.com, est maître de conférences à l'Université Gustave Eiffel. Il est Membre du laboratoire Analyse comparée des pouvoirs (EA 3350). Il a récemment publié :

- Marsac A., 2022. L'eau : un élément de récréation dans la ville. *Juristourisme*, n° 253, p. 29-32.

- Marsac A., 2021. La formation des éducateurs sportifs « nautisme » des collectivités territoriales. Enjeux en termes d'identité(s) professionnelle(s). *Formation emploi. Revue française de*

sciences sociales, n° 155, p. 181-199.

- Marsac A., 2021. Le tourisme à la Fédération Française de Canoë-Kayak et des sports de pagaie : entre service public et gestion déléguée. *Movement & Sport Sciences - Science & Motricité*, n° 111, p. 37-46.

PATRICK BOUCHET

Patrick Bouchet, Patrick.Bouchet@u-bourgogne, est Professeur d'Université, Faculté des sciences du sport et à l'équipe CERMAB du CREGO de l'Université de Bourgogne. Il a récemment publié :

- Lebrun A.M., Corbel R., Bouchet P., 2022. Impacts of Covid-19 on travel intention for summer 2020: A trend in proximity tourism mediated by an attitude towards Covid-19. *Service Business*, vol. 16, n° 3, p. 469-501.

- Lebrun A.M., Su C.J., Bouchet P., 2021. A more sustainable management of domestic tourists in protected natural parks: A new trend in sport tourism after the Covid-19 pandemic? *Sustainability*, n° 13, 7750.

- Lebrun A.M., Su C.J., Bouchet P., 2021. Domestic tourists' experience in protected natural parks: A new trend in pandemic crisis? *Journal of Outdoor Recreation and Tourism*, n° 35, 100398.